

Novembre 2013
N° 228

N° CPPAP : 0415 S 07329

Sommaire :

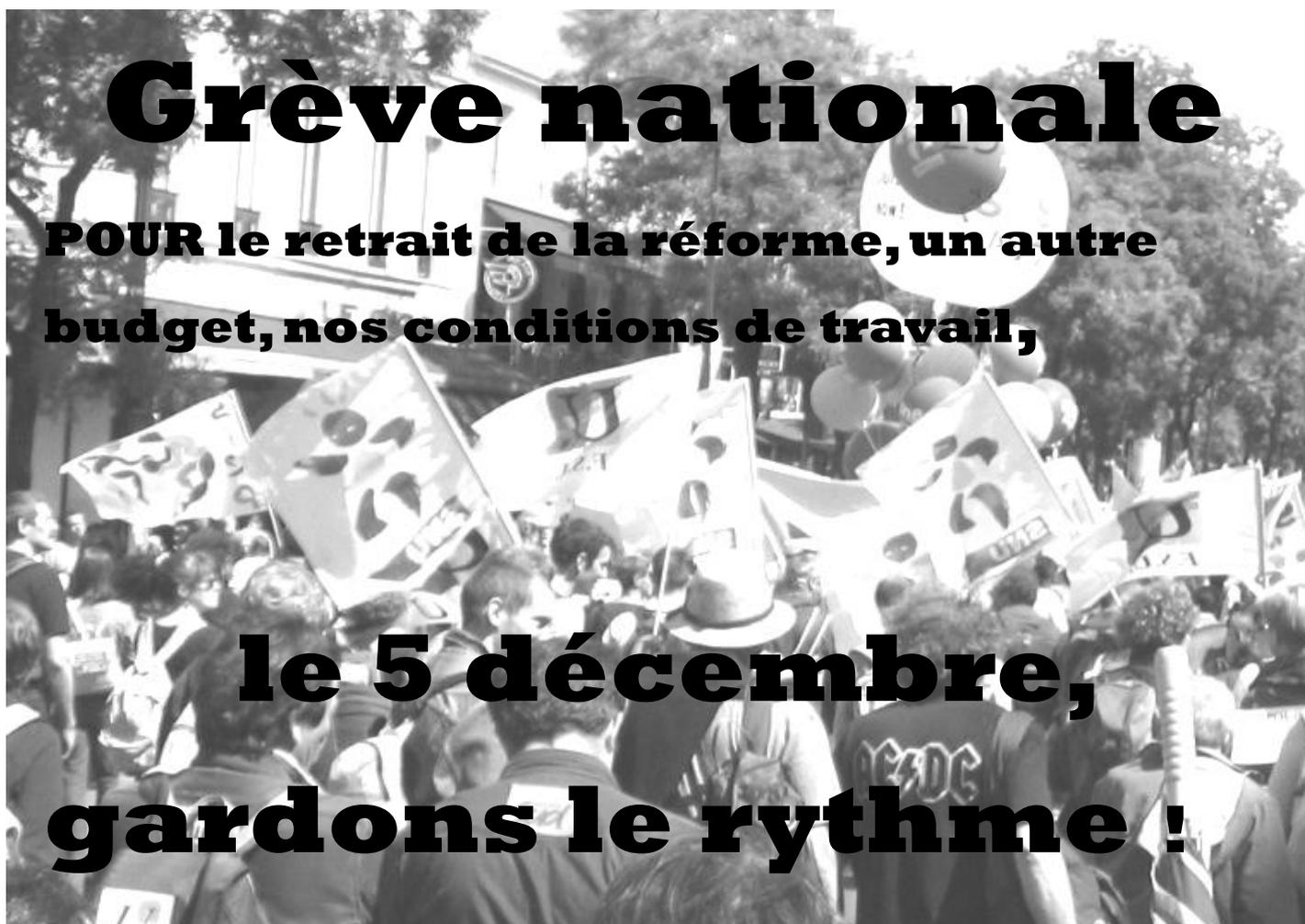
Page 2 [édito](#)

Pages 3 à 6 : [actualités](#)

Page 7 : [droits et libertés](#)

Page 8 : [Appel à la grève](#)

Encart : syndicalisation



Qu'est-ce qu'un homme révolté ?

Un homme qui dit non. Mais s'il refuse, il ne renonce pas : c'est aussi un homme qui dit oui, dès son premier mouvement. Un esclave qui a reçu des ordres toute sa vie, juge soudain inacceptable un nouveau commandement.

Albert Camus.

Gardons le rythme... des mobilisations.

Les 13 et 14 novembre partout en France des enseignants nombreux se sont mobilisés contre la « réforme des rythmes scolaires. » Partout des parents, des employés territoriaux (ATSEM, animateurs de centres aérés), des élus se mobilisent aussi.

Le décret Peillon, loin de permettre une amélioration du rythme de vie des élèves, contribue à les dégrader. Il en est de même pour les conditions de travail des enseignants.

Les constats sont massivement les mêmes. Fatigue accrue des élèves, accroissement de l'amplitude horaire du temps de travail des enseignants.

Quels bénéfices pour les enfants quand la longueur de la journée est la même, avec une demie journée de travail en plus ? Seuls les contenus des temps sont modifiés. Moins d'école et plus de périscolaire, est-ce vraiment cela qui va atténuer la fatigue des enfants ? En effet, dans

la majorité des cas les élus n'ont rien d'autre à proposer que du périscolaire en lieu et place des Temps d'Activités Pédagogiques. ... Certains arguent qu'en certains lieux cela se passe ou semble se passer bien, c'est possible... Mais peut-on se satisfaire du développement d'inégalités d'une commune à l'autre qui iront croissantes en fonction des moyens et de la bonne volonté des élus ? Combien d'expériences dans le passé se sont arrêtées parce qu'un conseil municipal nouvellement élu a décidé de stopper le financement des activités en place ? Peut-on se satisfaire de l'impossibilité de garantir la pérennité des dispositifs mis en place faute de garantir celle des fonds alloués et de la volonté politique des élus ? Laisser penser qu'il suffirait d'ajouter une demie journée de classe et de raccourcir les 4 autres pour transformer l'école est une escroquerie.

Le décret Peillon n'est en fait qu'une réécriture à courte vue du Décret Darcos (c'est la même personne qui les a écrits et réécrits). Il maintient la semaine de 24h et l'AP...

En attendant les effectifs restent chargés dans les classes, le caporalisme persiste voire se renforce.

Des enseignants sont menacés de sanction parce qu'ils expriment leur

avis sur ce qui se met en place. La formation continue est toujours aussi insignifiante, les budgets de frais de déplacements toujours largement insuffisants ainsi que le nombre de remplaçants dont le ministre propose d'annualiser le temps de service...

Ce quotidien nous le subissons depuis bien trop longtemps. La politique menée par V.Peillon est dans la droite ligne de celle de son prédécesseur. L'inflexion budgétaire ne suffit pas à la rendre plus ambitieuse. Les postes créés ne suffisent d'ailleurs même pas à absorber l'évolution démographique et la RGPP bat son plein dans le reste de la fonction publique. Rien de mieux n'a changé dans le quotidien des écoles depuis un an et demi et rien dans le discours du ministre ne laisse présager d'améliorations à venir.

Cette réforme, si elle se généralise désorganisera un peu plus le service public d'éducation et pour longtemps.

Il est temps de dire non.

Nombreux, exigeons que la parole des enseignants soit respectée, entendue.

Nombreux exigeons le retrait du décret et l'ouverture immédiate de négociations.

Fabrice BILLOD MOREL

Le SNUipp-FSU, la CGT éduc'action, FO et Sud éducation appellent les enseignants et les personnels des écoles à faire grève massivement le 5 décembre pour :

Une autre réforme des rythmes. Retrait du décret pour permettre la suspension immédiate de la mise en œuvre de la réforme et l'ouverture de négociations au niveau national avec toute la communauté éducative. Remise à plat partout où les écoles le demandent. Pas de généralisation en 2014.

L'amélioration des conditions de travail

Un budget ambitieux pour la transformation de l'école

Rythmes scolaires : arrêtons le gâchis et ouvrons de vraies négociations

Motion du SNUclias-FSU (agents de la fonction publique territoriale dont les Atsem)

[Retour Sommaire](#)

Cette réforme faite à la hussarde est mise en œuvre contre l'avis d'une majorité des personnels et de leurs organisations syndicales de l'enseignement mais aussi de nombreux secteurs de la fonction publique territoriale.

Elle a été imposée aux personnels sans les moyens nécessaires. Plusieurs dispositifs dégradent les conditions d'encadrement périscolaire, trop souvent ceux-ci sont de véritables « usines à gaz » qui morcellent l'activité des enfants comme celle des personnels.

Nombre d'activités proposées relèvent plus de « l'occupationnel » que d'un parcours pédagogique structurant accompagné d'un personnel qualifié et titulaire. La professionnalisation nécessaire n'est pas au rendez-vous.

Les semaines scolaires faites d'activités morcelées se déroulent bien des fois sans continuité pédagogique concertée.

En élémentaire, et plus particulièrement en maternelle les enfants sont exposés à de nouvelles fatigues et de nouvelles tensions.

Le SNUCLIAS-FSU est aux côtés des enseignants et des personnels territoriaux pour mettre fin au gâchis actuel. Il demande la suspension cette réforme et l'ouverture de vraies négociations à tous les niveaux pour une autre réforme réellement concertée des rythmes scolaires :

- respectant le temps de l'enfant, son droit à l'éducation comme au loisir
- avec des moyens pérennes, garantis par l'Etat aux collectivités, permettant d'assurer l'égalité entre les territoires
- accompagnée du recrutement d'emplois stables et statutaires, de formations pour tous les personnels des activités périscolaires
- avec les effectifs suffisants pour ne pas dégrader les conditions de travail des personnels concernés

Motion adoptée à l'unanimité au CN de Villeneuve-Lez-Avignon

Réunions d'infos syndicales et déductions des animations pédagogiques : l'adaptation de l'institution aux dysfonctionnements qu'elle-même produit n'a pas de limite !



Rappel : les 18h d'animations pédagogiques sont dissociées en 9h en présentiel (comme d'habitude) et 9 h à distance (nouvelle modalité).

Lors d'une précédente réunion avec le dasen, il nous avait été indiqué que les 6h de réunions d'informations syndicales seraient défalquées du temps d'animation pédagogique en présentiel.

Voilà que les notes de service obligent à l'inverse !

- Quand on sait que des collègues ont été convoqués sur 2 1/2 journées pour apprendre, avec un formateur privé, à utiliser un logiciel privé puisque celui du ministère ne fonctionne pas et que cette usine à gaz mettra plus d'un an à « mal » fonctionner.
- Quand on sait que l'administration ajuste ses consignes en fonction des dysfonctionnements qu'elle-même produit (cf rattrapage du 13 novembre !).

Alors on ne s'étonne plus que les collègues soient pris pour des imbéciles et qu'on leur demande d'échanger des réunions syndicales contre une hypothétique formation à distance, résultante de l'incapacité de l'institution à organiser ses 18h de conférences pédagogiques.

La consigne du SNU : dans les textes il n'existe aucune préférence entre « présentiel » et « à distance » comme il n'existe pas non plus d'animations pédagogiques « obligatoires ».

Les 6h de réunions d'info syndicales peuvent donc être déduites des 6h réelles plutôt que des 6h virtuelles !

[Retour Sommaire](#)

Calendrier

Du 14 Novembre jusqu'au 3 décembre 12h : inscription aux permutations sur l'application SIAM depuis I-prof.

Du 3 au 13 décembre 17h : retour des confirmations de demande de changement de département et des pièces justificatives à la DSDEN du Jura.

Au mois de février, un groupe de travail vérifie les barèmes des participants aux permutations.

Diffusion individuelle des résultats le 10 mars 2014.



Le barème

Echelon

Des points sont attribués en fonction de l'échelon acquis au 31 août 2013 par promotion et au 1er septembre 2013 par classement ou reclassement, selon la grille ci-dessous :

ECHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Points pour les Instituteurs	18	18	22	22	26	29	31	33	33	36	39
Points pour les P.E.	-	-	22	26	29	33	36	39	39	39	39
Points pour P.E. hors classe	36	39	39	39	39	39	39				

Ancienneté totale

Au-delà de 3 ans dans le département actuel en tant que titulaire, 2 points sont attribués par année complète et 2/12e de point pour chaque mois entier jusqu'au 31 août 2014. Dix points supplémentaires sont accordés par tranche de cinq ans d'ancienneté dans le département après le décompte des trois ans.

Exemple : 23 ans d'ancienneté dans le département au 31 août 2014 : 20 ans d'ancienneté au-delà des 3 ans donnent $20 \times 2 = 40$ points ; on y ajoute 40 points (4 tranches de 5 ans $\times 10$) ; le total est donc de 80 points.

Les périodes de disponibilité ou de congé de non activité pour études ne sont pas comptabilisées.

Bonification au titre de rapprochement de la résidence d'un enfant

40 points forfaitaires sont accordés, quel que soit le nombre d'enfant(s) âgés de moins de 18 ans au 1er septembre 2014, si on justifie d'une alternance de résidence de l'enfant ou de l'exercice d'un droit de visite et d'hébergement. A justifier

Rapprochement de conjoints

Il y a rapprochement de conjoints lorsque l'enseignant souhaite se rapprocher de la résidence professionnelle de son conjoint qui exerce une activité professionnelle dans un autre département.

A) 150 points sont accordés pour le 1er vœu qui doit être le département d'exercice professionnel du conjoint et pour les vœux portant sur les départements limitrophes.

Cette notion de rapprochement de conjoints s'applique :

- ▶ 1) aux couples mariés au plus tard le 1er septembre 2013 ;
- ▶ 2) aux partenaires liés par un PACS établi au plus tard le 1er septembre 2013,
- ▶ 3) aux couples ayant un enfant né et reconnu par les 2 parents, ou ayant reconnu par anticipation au plus tard le 1er janvier 2014 un enfant à naître.

La situation familiale ou civile doit être justifiée au 1er septembre 2013 et la situation professionnelle au 31 août 2014.

Les enseignants dont le conjoint s'est installé dans un autre département à l'occasion de sa retraite ne peuvent pas bénéficier des points pour rapprochement de conjoints.

B) Rapprochement de conjoints : points pour enfants à charge de moins de 20 ans

50 points sont accordés par enfant à charge, y compris enfant à naître, dans le cadre du rapprochement de conjoints. Les enfants doivent avoir moins de 20 ans au 1er septembre 2014.

C) Rapprochement de conjoints : points pour durée de séparation

Une bonification est accordée par année scolaire entière de séparation. Le barème diffère selon que le collègue est en activité ou en congé parental ou en disponibilité.

Majoration forfaitaire de la bonification « années de séparation »

Lorsqu'un enseignant exerce dans un département d'une académie non limitrophe de l'académie d'exercice professionnelle de son conjoint, une majoration de 80 points s'ajoute à la bonification « année de séparation » si celle-ci est d'au moins 6 mois, sur le vœu 1 et le cas échéant sur les autres vœux portant sur des départements limitrophes.

Suite page 5

Ne comptent pas comme des périodes de séparation : les périodes de disponibilité autres que pour suivre le conjoint, les congé de longue durée ou longue maladie, les périodes de non activité pour étude, la mise à disposition ou le détachement, le congé de formation professionnelle, les années pendant lesquelles le conjoint est inscrit à Pôle emploi.

Capitalisation pour renouvellement du 1er vœu

5 points sont attribués pour chaque renouvellement sans interruption du même 1er vœu. L'interruption de participation ou l'annulation d'une mutation obtenue remettent le compteur à zéro.

Il existe une majoration exceptionnelle au titre du handicap

Une bonification au titre du handicap est accordée aux enseignants bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) qui justifient de cette qualité par la reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH) en cours de validité, ou atteints d'une incapacité permanente d'au moins 10% à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, ou titulaires d'une allocation, rente ou pension d'invalidité.

Pour plus d'informations concernant votre barème, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 03 84 47 12 64 ou par mail : snu39@snuipp.fr.

Le site du SNUipp-FSU comporte un calculateur de barème et toutes les précisions dont vous pouvez avoir besoin.

Faites nous parvenir vos vœux et éléments de barème pour vérification.

Depuis 2 ans, les permutations sont soumises au calibrage des recteurs qui utilisent la balance entrants/sortants pour atténuer les situations départementales excédentaires ou déficitaires. Les permutations informatisées se font donc selon 2 temps : le 1er est soumis au calibrage départemental. L'année dernière pour le Jura seulement 5 entrées pour 11 sorties. Le second correspond à des échanges terme à terme entre département : l'an dernier 6 entrées pour 6 sorties.

Seulement 21% des participants ont obtenu satisfaction l'année dernière.

Nous sommes intervenus départementalement et nationalement pour augmenter ce taux de satisfaction.

Les collègues sont contraints de demander des disponibilités, congés parentaux, temps partiels pour pouvoir concilier vie professionnelle et vie familiale parce que les suppressions massives de postes et les restrictions (calibrage très bas) empêchent la mobilité des enseignants. En plus de payer le prix fort au niveau des suppressions de postes, nous payons le caractère excédentaire sur le plan de la mobilité.

Une des pistes de travail du ministère (dans le cadre de la refondation) est d'améliorer les conditions d'affectations afin de régler les situations les plus critiques d'éloignement.

Il y a 2 ans des modifications de barème pour rapprochement familiaux ont été mises en place pour permettre plus de mutations. Suite à ces modifications les taux de satisfaction aux permutations sont passés de 46% à 39.25%

Ce bulletin d'information **n'existerait pas** si le SNUipp/FSU 39 n'avait pas ses syndiqués. C'est grâce aux syndiqués que la section peut vivre et travailler.

SYNDIQUEZ-VOUS !

Grève le 5 décembre dans les écoles
Pour la réussite des élèves, la vraie priorité, c'est la transformation de l'école
Rythmes scolaires, budget, conditions de travail des enseignants,

Tous dans la rue !!!!

Dans le cadre de la refondation, le gouvernement met en route un « chantier métier ». A partir de novembre et jusqu'au mois de février 2014, 13 groupes de travail seront réunis. 5 concernent le primaire : direction d'école, RASED, PEMF, conseillers pédagogiques et PE. Le SNUIPP-FSU est déterminé à obtenir des avancées significatives pour la reconnaissance et le quotidien de ceux qui font vivre l'école. Dans les groupes de tra-

vail, il portera ses propositions concrètes d'amélioration des conditions de travail et d'enseignement et s'opposera aux propositions inévitables voire inacceptables (postes à profil, bonification HC, GRAF (voir ci-dessous)...). En outre, pour le ministre le contexte budgétaire contraint réduit énormément les marges de manœuvre de ce chantier. Le SNUipp lui rappellera que d'autres financements sont possibles, c'est une question de choix.

Zoom sur le chantier PE :

Extrait du Dossier de presse fourni par le ministère :

« les professeurs des écoles jouent un rôle essentiel comme acteurs-clés de la refondation de l'école [...] Cet engagement a déjà fait l'objet d'une valorisation spécifique : ISAE (400€), APC + 24h dégagées pour l'organisation de ces activités, amélioration des perspectives de carrière en augmentant le nombre de promotions au grade d'avancement » qui ne concerne rappelons-nous que l'augmentation du ratio d'accès à la HC !

Et ?

C'est tout ! Le ministre a clairement signifié que rien d'autre ne sera discuté !

Toutes les analyses du SNUipp-FSU sur les chantiers métier : 39.snuipp.fr

Recours frais de déplacements Rased et personnels roulants (hors TR)

Le SNUipp est dans plusieurs départements à l'initiative de nombreux recours concernant les frais de déplacement des collègues, notamment en ce qui concerne les RASED.

En effet, ces collègues se voient systématiquement opposer un refus à la prise en charge des frais engagés au motif qu'ils dépassent l'enveloppe budgétaire qui leur a été attribuée. Enveloppe qui a baissé dans le Jura de moitié en 3 ans alors même que le nombre d'élèves pris en charge a augmenté...

Cet argumentaire de l'administration est régulièrement contredit par les Tribunaux administratifs ; un exemple des motifs évoqués :

".. Considérant qu'il résulte de l'instruction que Mme a été autorisée par l'inspecteur d'académie, pour effectuer ses déplacements, justifiés par les besoins du service, à utiliser son véhicule personnel ; qu'ainsi, conformément aux dispositions précitées de l'article 10 du décret du 3 juillet 2006, l'intéressée est fondée à prétendre au remboursement de ses frais de déplacement, sur la base des indemnités kilométriques ; que l'insuffisance de crédits budgétaires ne saurait avoir pour objet ou pour effet de porter atteinte au droit à l'indemnisation des frais de transport garanti aux agents..;

**Le SNUipp-FSU du Jura met à votre disposition un modèle de recours au tribunal rédigé par notre avocat.
N'hésitez pas à nous contacter.**

**Projet de décret pour les titulaires remplaçants et en services partagés, c'est non !**

Depuis la modification de l'organisation de la semaine scolaire (durée et nombre de journées travaillées différents), des titulaires remplaçants et des personnels affectés sur plusieurs écoles sont parfois amenés à dépasser les 24h d'enseignement hebdomadaire. Le ministère propose un décret qui dérègle le temps de service en l'annualisant ! Le SNUipp-FSU rejette catégoriquement ce projet qui fragilise le statut des enseignants et qui concerne aujourd'hui 40 000 enseignants.

L'extrême-droite pèse sur la vie politique française. Ses scores, dans les urnes comme dans les sondages, sont préoccupants. Elle se nourrit de la désespérance sociale et du manque de perspectives politiques alternatives. Face à cela, la FSU a décidé de mener, avec d'autres organisations syndicales (CGT, Solidaires, organisations de jeunesse...), une campagne de longue durée contre l'extrême-droite. Il s'agit en particulier de déconstruire le logiciel du FN, thème par thème, et d'élaborer un argumentaire pour convaincre les salariés-ées que l'extrême droite n'est pas la solution à leurs problèmes. Cette campagne commune débutera par une journée de travail à Paris le 29 janvier 2014. En parallèle le SNUipp avec la FSU poursuit sa lutte contre les discriminations et les propos racistes, sexistes et homophobes.

Les déclarations du ministre de l'Intérieur sur la présence des Roms alimentent aussi ce climat de stigmatisation qui libère la parole raciste. Elles contribuent à placer les questions sécuritaires au premier plan alors que c'est de la satisfaction des besoins sociaux grâce à une autre répartition des richesses dont il faut avant

tout parler. Car la situation économique et sociale extrêmement dégradée génère une inquiétude profonde et légitime dans l'opinion. Le gouvernement doit maintenant y répondre. Sans réaction la plus large possible, le risque est de contribuer à accentuer la banalisation de la xénophobie et du racisme.

Depuis plusieurs semaines des attaques racistes se multiplient à l'encontre de la ministre Christiane Taubira. Le SNUipp avec la FSU condamne fermement toutes les attaques à caractère raciste, doublé par ailleurs de sexisme, dont madame Taubira est l'objet.

C'est aussi l'extrême-droite et la droite réactionnaire qui mènent maintenant l'offensive contre ce qu'ils nomment « l'introduction du genre à l'école », en s'en prenant au dispositif « ABCD égalité » expérimenté dans dix académies. Prétextant la défense de la prétendue « complémentarité naturelle » des sexes, ils tentent surtout de légitimer la subordination des femmes et des filles. Pour le SNUipp-FSU, il s'agit bien de lutter contre les stéréotypes, qui génèrent discriminations, inégalités et violences, car c'est déjà dans les consciences que l'égalité doit devenir réelle.

Liberté d'expression. Pas pour les enseignants ! Sommes-nous des sous-citoyens ?

Jacques Risso, depuis 24 ans, est directeur de l'école élémentaire de Rustrel, dans le Vaucluse.

Le 30 Août, Jacques a été suspendu de ses fonctions : interdit de rentrée, interdit d'école, interdit de tout contact avec ses élèves, leurs parents, avec ses collègues...

Sa faute ? Peut-être ses « billets d'humeur », ses dessins qu'il réalise depuis des années..

Son délit ? Sa liberté d'esprit et de critique, son intelligence et son humour...

Son crime ? Aimer l'Ecole Publique, aimer son boulot d'instit et de dirlo, et les défendre...

Défendre Jacques aujourd'hui, c'est défendre notre liberté de citoyens.



A la CAPD du Vaucluse du 6 novembre,

« Pour conclure, nous dénonçons la suspension dont est victime J. Risso depuis plus de deux mois.

Cette suspension est marquée de graves irrégularités mettant en cause des règles fondamentales de droit et des garanties statutaires. La présomption d'innocence, l'unicité et le caractère personnel du dossier, le droit à en connaître l'intégralité, le respect du secret de la correspondance, la liberté d'expression et d'opinion du fonctionnaire, voilà ce qui a été bafoué pour fabriquer un dossier à charge...

Il est plus que temps de rétablir J. Risso dans toutes ses fonctions, de tourner la page de pratiques qui déconsidèrent la hiérarchie et l'institution toute entière, en faisant toute la lumière sur la fabrication de ce scandaleux dossier d'accusation.

Il est plus que temps d'en revenir au respect du Droit et des droits des personnels dans ce département.

C'est absolument indispensable pour restaurer, tant qu'il en est encore temps, le climat de confiance et de respect mutuel entre les enseignants et leur hiérarchie à tous les niveaux car c'est, à nos yeux, indispensable au bon fonctionnement de l'Ecole publique. » **Les représentants des personnels**



Grève nationale : le 5 décembre, on continue !

Rythmes scolaires, conditions de travail des enseignants, budget le ministre doit répondre !

[Retour Sommaire](#)

Aujourd'hui, les écoles primaires sont en proie à un climat d'exaspération. Le mécontentement voire la colère s'expriment sur la question des rythmes scolaires devant le refus du ministre d'ouvrir des négociations pour remettre à plat cette réforme. Celle-ci est le révélateur d'une dégradation des conditions d'exercice du métier dans une école abimée par des années de suppression massive de postes.

On ne peut pas continuer dans ce climat de trouble dans les écoles. Les enseignants ont besoin de sérénité pour bien travailler à la réussite des élèves et en confiance avec les familles. La priorité au primaire ne peut pas se résumer à une réforme des rythmes mal pensée et contestée. Pendant ce temps là, la nécessaire transformation de l'école reste à quai et ce d'autant que l'investissement budgétaire ne se traduit pas sur le terrain : les mesures pour la direction

et le fonctionnement de l'école sont très décevantes, la formation continue reste exsangue... Avec 30 000 élèves supplémentaires attendus à la rentrée prochaine, les effectifs dans les classes vont rester chargés.

Où est la priorité au primaire quand le ministre envisage une mesure d'allègement du temps de service pour les enseignants de collège d'éducation prioritaire mais pas pour les enseignants des écoles qui, pourtant, vivent les mêmes réalités professionnelles (travail en équipe, relation aux familles, collaborations éducatives) ?

Maintenant, ça suffit ! La priorité au primaire marche à l'envers. L'enjeu pour notre école, c'est bien la réussite de tous les élèves. Et les vraies priorités sont les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignants. Le ministre doit y répondre sans attendre.

Le SNUipp-FSU, la CGT éduc'action, FO et Sud éducation appelle les enseignants, et les personnels des écoles à faire grève massivement le 5 décembre pour :

Une autre réforme des rythmes. Retrait du décret pour permettre la suspension immédiate de la mise en œuvre de la réforme et l'ouverture de négociations au niveau national avec toute la communauté éducative. Remise à plat partout où les écoles le demandent. Pas de généralisation en 2014.

L'amélioration des conditions de travail

Un budget ambitieux pour la transformation de l'école :

une baisse des effectifs par classe

un renforcement des RASED par des créations de postes et des départs en formation

Un recrutement d'enseignants formés à la hauteur des besoins

un renouveau de la formation continue des enseignants

un alignement de l'ISAE sur l'indemnité du second degré

des mesures concrètes pour l'éducation prioritaire avec une réduction du temps d'enseignement pour les PE comme pour les professeurs du collège